

---

PANAMA – Séance sur les sujets d’actualité : Rapport final du CCWG-Responsabilité WS2

Mercredi 27 juin 2018 – 17h00 à 18h30 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

THOMAS RICKERT:

Et avec moi, il y a Jordan Carter, il y a aussi Tijani Ben Jemaa. Nous avons aussi Bernie Turcotte pour nous donner l’appui du personnel.

Donc nous allons vous faire une mise à jour du CCWG sur la responsabilité qui n’existe même plus d’ailleurs aujourd’hui.

On va passer la première diapo. Nous allons discuter l’état courant des choses, ensuite nous allons faire une révision rapide des recommandations. Beaucoup d’entre vous ont déjà lu les recommandations. Beaucoup d’entre vous ont déjà participé aux commentaires publics. Donc on va faire cela très rapidement.

Ensuite nous allons discuter des préoccupations du conseil et des directives de mises en œuvre. Ensuite, je vais faire une petite explication sur ce qu’on a fait et pour quoi on l’a fait.

Nous allons continuer à parler du processus pour aller en amont, et ensuite nous allons avoir un peu de temps pour des questions

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

ici et en ligne. Et ensuite, si tout va bien, nous arrêterons la séance.

Avant de rentrer dans les détails de l’ordre du jour, est-ce que je peux demander aux personnes qui étaient à la réunion de dimanche de lever la main. Réunion du CCWG. Ha ! Ça ce sont des personnes très dédiées ou alors désespérées parce qu’ils n’ont rien d’autre à faire mercredi après-midi.

Je suis content de vous voir tous ici. Je vois ici qu’il y a un couple de rapporteurs qui sont là, donc s’il y a des questions sur la substance des recommandations, nous pourrions leur demander leur avis.

Passons à la prochaine diapositive. Nous avons complété notre travail dimanche dernier. En fait, le CCWG s’est retrouvé, on a travaillé pendant deux heures, et nous avons donc ainsi finalisé le travail. Maintenant nous avons complètement terminé, mais le CCWG en tant que groupe a donc rempli sa mission.

Ce n’est pas comme pour la piste de travail numéro 1, car c’était dans la mission du CCWG de s’assurer que les recommandations soient mises en œuvre. Les recommandations après la piste de travail numéro 2 n’étaient pas donc, la mise en œuvre de ces recommandations ne faisait pas partie de notre mandat.

---

Ça veut dire que nous avons un budget qui va durer jusqu’à la fin de juin. Nous avons le soutien du personnel jusqu’à la fin juin. Et nous avons terminé notre rapport.

Donc le groupe de travail a accompli sa tâche. La seule chose qu’il manque, c’est le processus d’approbation. Et je ne sais pas pourquoi on demande la participation des coprésidents pour un groupe qui n’existe plus. Alors on est coprésident de quoi ? De quelque chose qui est imaginé ?

Donc en fait, nous avons conservé ces rôles de façon intentionnelle pour qu’il y ait un point de référence durant le processus d’approbation, au cas où le conseil ou les organisations membres aient des questions.

Aussi, comme je l’ai déjà dit, la mise en œuvre ne fait pas partie de notre mission. Donc on reviendra là-dessus plus tard.

Nous allons faire passer le rapport aux organisations membres et ensuite au conseil et le conseil, le personnel de l’ICANN org va développer un plan basé sur ces recommandations. Et il y aura des questions sur la façon de faire les choses.

Donc on a mis en place une équipe de supervision à qui on pourra poser des questions et demander des avis et s’il y a des questions sur la mise en œuvre de ces recommandations.

---

On peut ainsi s’assurer que la communauté est représentée et que la mise en œuvre soit mise en place dans l’esprit des recommandations originales.

Cette équipe de supervision comprend les rapporteurs et les coprésidents. C’est pour ça qu’on leur a demandé d’être présents. On espère ne pas avoir trop de questions. On n’est pas timide, on veut bien répondre à vos questions, mais on espère que le rapport est assez clair et qu’il n’y ait donc pas trop de questions.

La semaine prochaine, le personnel rédigera le rapport, enverra ça vers les organisations membres qui, elles-mêmes, nous l’espérons du moins, vont approuver ces recommandations d’ici l’ICANN 63 de Barcelone.

Pour ceux qui n’aiment pas faire beaucoup de lectures, il y a une bonne nouvelle. Les recommandations n’ont pas vraiment changé. Donc sur les 100 recommandations qui sont sorties du groupe de travail, il y en a seulement 4 où il y avait des préoccupations de la part du conseil.

Donc vous n’avez pas besoin de lire tout le rapport pour bien comprendre ce qui s’est passé. Mais seulement regarder les directives d’implémentation qui ne sont pas très longues. Donc le reste du rapport n’a pas changé depuis le mois de mars, donc c’est la version que vous connaissez déjà.

---

On passe à la prochaine diapositive. Donc les directives de la mise en œuvre.

Je dois vous expliquer un peu ce que cela implique. Quand il a fallu trouver une date butoir pour la mise en œuvre de l’IANA, nous avons dû nous assurer que nous ayons un mémentum, et nous avons mis ça dans les statuts. Donc quand on est arrivé avec toutes ces directives d’amélioration de responsabilité, le conseil ne l’avait pas approuvé, n’avait pas constaté ça. Maintenant il faut deux tiers de majorité pour rejeter ces recommandations.

Donc ces préoccupations doivent être dans l’intérêt public. Donc nous avons le mémentum, le même pouvoir pour ces recommandations pour la piste de travail numéro 2, que nous avons depuis la piste de travail numéro 1. Donc avec encore une fois une majorité à deux tiers. Et si c’est le cas, si le conseil avait des inquiétudes d’intérêts publics, nous rentrons alors dans un processus d’intérim, comme il est cité dans les statuts. Et cela prendrait à peu près plusieurs mois, même une année.

Donc, en tant qu’équipe, on s’est dit: si le conseil a des préoccupations sur 4 des 100 recommandations, on doit vraiment comprendre ces préoccupations. Parce qu’on peut réussir à être très clairs pour expliquer ces questions. On veut

---

s’assurer que ces recommandations soient bien comprises pour éviter ces préoccupations.

Donc on a pensé que ce serait bon de participer avec le conseil et on a fait cela à Puerto Rico.

Donc entre les rapporteurs et les coprésidents, il y a eu des réunions avec les membres du conseil d’administration de l’ICANN et du personnel, et on a essayé de comprendre quelles étaient leurs préoccupations et comment on pouvait les adresser.

On s’est dit que si on pouvait donner des explications, si on donnait plus de détails sur ces recommandations, l’intérêt, les préoccupations d’intérêt public mondial pourraient disparaître.

Donc on a introduit le terme de directive de mise en œuvre qui n’est pas si différent de ce que l’équipe de supervision avait fait. Nous avons mis cela entre parenthèses. Pour deux raisons.

Encore une fois, nous voulions éviter un processus qui soit trop long, et qu’une réouverture des discussions soit faite, et nous avons ouvert, si vous voulez, nos recommandations, notre ensemble de recommandations.

On s’est dit : est-ce qu’il faut encore consulter la communauté, et avoir une autre période de commentaires publics.

---

Donc depuis dimanche, la bonne nouvelle c’est que nous avons un consensus, il n’y a pas eu d’objection sur les directives de mise en œuvre.

Nous allons intégrer ça aux recommandations et à notre avis, je pense que cela ne va pas changer les recommandations.

Il est donc important que vous compreniez pourquoi nous avons intégré cette chose au rapport, et ça explique pourquoi ça nous a pris plus longtemps de résumer les choses et de compléter les choses. Plus longtemps que ce qu’on avait prévu, parce qu’on avait espéré que les organisations chartes puissent approuver cela avant la fin de cette réunion. Mais nous espérons que ce sera fait d’ici Barcelone.

Vous allez voir une diapositive avec un calendrier d’ici la fin de cette présentation.

Les directives que nous avons publiées sur 4 différents thèmes. Sur celle-ci nous avons le panel consultatif de l’ombudsman, les délibérations sur la transparence du conseil, la transparence de la participation gouvernementale, et la transparence des contrats ouverts.

Nous vous donnerons plus de détails alors que nous avançons dans cette présentation.

Prochaine diapositive.

---

Avant de vous donner un aperçu des recommandations et des directives que nous avons publiées, voilà donc quelques faits.

Le CCWG, comme il a été fait dans la piste de travail numéro 2, avait donc 26 membres. Nous avons aussi 254 participants très actifs. 205 observateurs. Donc cela représente beaucoup de monde. Et encore une fois, cela montre bien que la communauté est dédiée pour améliorer la responsabilité de l’ICANN.

Nous avons eu 278 réunions, nous avons passé plus de 10 000 heures au téléphone, donc c’est vraiment beaucoup de travail. Et nous avons eu à peu près 6 000 courriels.

Donc j’ai parlé de l’équipe de supervision de la mise en oeuvre, des recommandations, et cette équipe sera en place jusqu’à la fin du cycle de vie de la piste de travail numéro 2.

Je vais passer donc la parole à Tijani pour qu’il nous donne un aperçu du rapport final et des recommandations qui sont incluses.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Thomas. Durant le travail du groupe de travail, il y a eu 8 sous-groupes qui ont été créés.

Et puis le premier groupe était le sous-groupe sur la diversité. Ce sous-groupe a eu donc 8 recommandations que tous les AC, SO

---

et ICANN doivent mettre en œuvre. Elles sont détaillées en 3 thèmes principaux. Deux recommandations sur la définition de la diversité, 3 recommandations sur la promotion et les mesures de la diversité et un troisième sur le soutien à la diversité.

Ces recommandations sont structurées pour permettre aux SO et AC pour qu’ils ajustent les exigences de diversité et conduisent des évaluations de leurs besoins.

Prochaine diapo s’il vous plait.

Le deuxième sous-groupe était lié aux directives de bonne foi. En fait ce sont les directives pour la conduite de bonne foi qui serait associée avec le retrait de directeurs du conseil d’administration. Voilà donc, ce sont des recommandations optionnelles qui assurent que les représentants des SO et AC puissent utiliser les nouvelles procédures de responsabilité pour retirer, pour démettre, un directeur du conseil d’administration de l’ICANN. Et il serait donc indemnisé.

Prochaine diapo s’il vous plait.

Le troisième sous-groupe est lié aux droits de l’homme. Comme vous le savez, le CCW de la piste de travail numéro 1 a des recommandations sur les droits de l’homme et demande et requiert un cadre d’interprétation qui doit être accepté par l’ICANN avant que ces recommandations soient mises en œuvre.

---

Ces interprétations ont été développées durant la piste de travail numéro 2. En fait il s’agit d’un cadre de travail de haut niveau pour aider l’ICANN, les SO et les AC pour qu’ils considèrent les implications sur les droits de l’homme dans leur travail.

Prochaine diapositive.

Le quatrième sous-groupe a à voir avec les juridictions. Et il y a eu deux recommandations, deux ensembles de recommandations. Recommandations envers l’ICANN qui sont liées aux sanctions OFAC.

Et voilà, il s’agit des termes et des conditions de l’ICANN pour les candidatures d’accréditation des bureaux d’enregistrement qui sont liées aux licences de l’OFAC.

Ensuite il s’agit des opérateurs de registre, des approbations des gTLD. Ensuite nous avons les candidatures des limitations OFAC pour les bureaux d’enregistrement non américains. Et ensuite il s’agit des licences générales.

Le deuxième ensemble de recommandations est lié au choix de lois et de l’endroit pour tout ce qui est des contrats des bureaux d’enregistrement et des opérateurs de registre d’ICANN.

Ce sont des suggestions, elles ne peuvent pas être contraignantes lors de l’utilisation du processus.

---

Prochaine diapo.

Le cinquième sous-groupe est lié à l’ombudsman. Ce sous-groupe a fait 11 recommandations qui sont basées sur les recommandations qui ont été faites par une évaluation externe, indépendante, du bureau de l’Ombudsman. La première recommandation est celle-ci: il faut qu’il y ait un focus stratégique plus important, il faut adapter les processus, les procédures, il faut les communiquer à la communauté, il faut établir des calendriers pour répondre aux demandes de l’ombudsman. En cinquième, il faut établir des calendriers pour la gestion des plaintes. Numéro 6 : il faut s’assurer que le bureau de l’ombudsman a la formation en médiation et de l’expérience. En numéro 7, il faut s’assurer de la diversité pour ceux qui veulent s’assurer les services de l’ombudsman.

Numéro 8, il faut établir un panel consultatif pour augmenter l’indépendance de l’ombudsman. Et voilà, c’est une des recommandations sur lesquelles le board a soulevé une préoccupation.

Il faut en numéro 9 refaire la révision des réglementations, des règlements du contrat d’emploi de l’ombudsman. Il faut ensuite s’assurer qu’un rapport de l’ombudsman soit publié annuellement. Il faut définir les exigences de l’implication de l’ombudsman dans les travaux qui sont liés aux non-plaintes.

---

Alors, le sous-groupe numéro 6 a à voir avec la responsabilité des SO et AC. Il y a trois pistes. La piste numéro1, la révision et le développement de recommandations pour améliorer le processus de responsabilité des SO et AC, aussi pour les processus de transparence et de participation pour éviter la capture. Nous avons là 29 recommandations que les SO et les AC et les groupes doivent mettre en œuvre.

Piste numéro 2: il faut tenir compte de responsabilités mutuelles pour évaluer sa viabilité et pouvoir mettre en place des actions pour mettre en œuvre.

En fait le sous-groupe n’a pas décidé de mettre cela en œuvre car il y avait une minorité des participants du CCWG qui avaient appuyé et soutenus cette recommandation.

Piste numéro 3, il faut évaluer si l’IRP serait applicable aux activités des SO et AC. La conclusion de ce sous-groupe c’est que l’IRP ne devrait pas être applicable aux activités des groupes SO ou AC. Le mécanisme approprié pour les personnes, pour qu’elles puissent mettre à défi les actions des AC et SO doit passer par le bureau de l’ombudsman dont les statuts et la charte est adéquate pour gérer ces plaintes.

Alors le sous-groupe 7, donc la responsabilité du personnel. Et donc là nous avons 3 recommandations principales pour traiter

---

les questions sous-jacentes ou les préoccupations identifiées par l’analyse du groupe.

Premièrement s’occuper du manque de compréhension de l’existence ou de la nature des mécanismes de responsabilité du personnel qui existent.

Ensuite s’occuper du manque de clarté par rapport aux mécanismes pour traiter les préoccupations de responsabilité entre les membres de la communauté et les membres du personnel concernant la responsabilité ou le comportement.

Et enfin s’occuper du manque de définition au niveau du service.

Alors dernier sous-groupe, sur la transparence. Donc ce sous-groupe a identifié des recommandations dans 4 domaines. Premièrement améliorer la politique de divulgation d’information documentaire. Le DIDP. Donc 21 recommandations dans cet ensemble, dans ce domaine.

Deuxièmement, une recommandation sur la documentation et le signalement des interactions de l’ICANN avec les gouvernements.

Troisième domaine, trois recommandations sur la transparence relative aux délibérations du conseil d’administration.

---

Quatrième domaine, 8 recommandations sur l’amélioration de la hotline anonyme de l’ICANN.

Ceci termine les recommandations des 8 sous-groupes et je vais maintenant passer la parole à Jordan qui est avec moi coprésident.

JORDAN CARTER:

Merci Tijani. Bonjour à tous. Je vais vous présenter les directives de mise en œuvre.

Passons à la diapositive suivante. Voilà, non, ce n’est pas celle-ci. Celle-ci.

Donc Thomas vous a déjà parlé de la genèse de cette directive, pourquoi elle était nécessaire, ce qu’elle a pour objectif. Je ne vais donc pas revenir là-dessus, sur cette explication.

Mais la suite des diapositives vous présente les trois sujets. La recommandation qui en fait a donné lieu à des préoccupations, et ensuite vous avez le texte de la directive de mise en œuvre. Donc je vais essayer de résumer chacune d’entre elles avant de passer à la discussion.

Donc on va passer à la diapositive suivante. Je ne vais pas tout lire, mais c’est la recommandation d’origine par rapport au panel consultatif du ombusd. Donc voilà vous avez 4 points sur

---

cette diapositive, et ensuite, voilà... voilà ce qui est dans la recommandation. La recommandation n’a pas changé. C’est simplement pour expliquer.

Ensuite, la directive. Sur cette diapositive. Alors les points clefs, déjà pourquoi est-ce qu’il nous faut une directive ? Nous avons répété le fait que ce panel n’est pas fait pour être une entité de prise de décision, c’est simplement pour aider le conseil, pour fournir ces services de ombuds à la communauté.

Donc nous avons répété le fait que le panel a 6 points, 6 pouvoirs dans le cadre de sa mission. Diapositive suivante.

Donc ça, c’est vraiment le point le plus important. Le conseil d’administration de l’ICANN était particulièrement préoccupé par rapport à la recommandation et le fait qu’elle donnait un avis au conseil par rapport à renvoyer un ombudsman pour un motif, donc s’il y avait quelque chose de vraiment négatif qui se passe, on pouvait dire à la communauté : nous pensons que cette personne doit être renvoyée. Il n’y a que le conseil qui puisse le faire. C’est le conseil qui s’occupe d’engager cette personne, cet ombudsman.

Donc nous avons essayé de trouver les moyens de ne pas créer de confusion par rapport aux responsabilités, à savoir qui est responsable de gérer les plaintes.

---

Donc la question c’était de demander au conseil un moyen pour que n’importe qui puisse soulever une plainte, pas seulement un membre du panel, par exemple vous avez un problème avec l’ombudsman, vous pouvez utiliser un processus de plainte. Donc l’idée c’est que si le panel souhaite le faire, et bien lui aussi doit passer par ce processus.

Donc c’est clair, le conseil s’occupe d’engager l’ombudsman, et si le panel a une préoccupation, ça peut être soulevé de la même manière que n’importe quelle personne peut passer par le même processus pour soulever sa préoccupation.

Alors, ensuite une des recommandations c’était qu’il y ait un autre travail sur la non-conformité. Et ça c’est quelque chose qui existe dans une autre recommandation ; donc là l’idée était que cela était sur la base d’une demande du conseil. Donc le conseil doit simplement s’assurer que le système du ombudsman fonctionne. Donc le panel en fait est consultatif.

Et enfin, l’idée c’est d’avoir un processus officiel mis en place. Il faut que ce panel soit indépendant, il n’y a pas de participation de la communauté. Et donc publication du processus de manière à ce que les gens sachent comment cela fonctionne pour des raisons de transparence.

---

Donc voilà la directive sur la mise en œuvre. Apparemment il y a une différence entre directive et avis. Donc voilà, j’espère que ce panel consultatif, c’est clair.

Ensuite transparence sur les délibérations du conseil. Le DIDP. Il y a une exception dans la politique de divulgation d’informations documentaires.

Donc l’exception dit que cela ne doit pas s’appliquer à des faits, et donc cela ne s’applique pas non plus à des rapports techniques, à des rapports sur l’efficacité d’une entité spécifique ou une stratégie. Il y a plusieurs choses.

Premièrement, la publication des supports du conseil doit correspondre aux exigences. Donc il est clair que ces informations ont déjà été fournies à une partie tiers sans qu’il y ait l’obligation de confidentialité. Donc même si la personne fait partie du processus de délibération, en fait tout est déjà public, il n’y a pas d’obligation de confidentialité, donc on doit pouvoir publier tout ceci.

Donc l’ensemble des recommandations c’est vraiment d’arriver à ces 90 % du DIDP.

Diapositive suivante. Autre recommandation.

Donc les statuts doivent être révisés de manière à ce que les supports ne soient éliminés du compte rendu des rencontres du

---

conseil lorsqu’il y a une exception du DIDP. Donc il faut qu’il y ait une certaine uniformité par rapport aux demandes du DIDP. Tout doit être traité de manière similaire dans la mesure du possible.

Nous pensons que c’est le cas déjà. Et donc cette suggestion, c’est de publier tout ce qui est éliminé de ce qui est publié lorsqu’il y a un appel, et bien cela est déjà le cas en fait dans les statuts.

La transparence, donc lorsque les comptes rendus sont éliminés, il y a une certaine période de temps qui s’applique. Alors là on rentre vraiment dans les détails du processus, donc je ne vais pas tout lire. Mais à la base, ce que cela veut dire, c’est que l’ICANN doit identifier si oui ou non cela doit être publié. Donc c’est un petit peu... L’idée c’est que nous détaillons tout le processus pour nous assurer que tout a été discuté avec l’ICANN et que ces directives sont applicables.

Troisième domaine, engagement des gouvernements. Donc c’est le deuxième des sujets relatifs à la transparence.

Donc la divulgation publique en ce qui concerne les dépenses de plus de 20 000 dollars doivent être connues.

---

Ensuite les différents points par rapport à la réglementation. Donc l’engagement de sous-traitants, les cibles, les sujets dont on parle, etc.

Ensuite, la directive de mise en œuvre note qu’il y a des exceptions DIDP qui existent déjà pour les informations qui sont fournies aux gouvernements et qui visent à protéger la relation de l’ICANN avec ces personnes, on ne doit pas être dans une situation où les gens sont trop francs sur des questions sensibles. Ça a toujours été le cas et donc c’est toujours la même chose.

Il n’y avait rien dans la recommandation qui suggérait un changement par rapport à ça.

Ensuite, avec davantage de contextes, et attire l’attention sur le fait qu’il y a déjà beaucoup d’informations qui sont disponibles et qui expliquent ces contacts gouvernementaux, par exemple dans les rapports trimestriels de l’ICANN qui sont publiés sur le site web. Et donc on ne peut pas avoir un duplicata de divulgation. Pas la peine de redivulguer parce que cela coute plus cher, etc.

Ensuite, l’ICANN doit publier une stratégie d’engagement de liens avec les gouvernements, tous les ans. Avec une documentation qui inclut la planification annuelle, les rapports du PDG, donc en fait un lieu où on puisse dire : est-ce qu’on

---

s’adresse aux gouvernements, oui, voilà avec qui il parle et voilà de quoi il parle.

Donc c’est encore une fois la question de la transparence et des recommandations qui sont définies par rapport à ça.

Ensuite, les contrats ouverts, donc la directive explique comment ça se passe. Le premier point c’est que, autant que possible – alors il faut définir ce qui est possible – et donc l’idée c’est que l’ICANN doit le faire, déclare clairement son point de vue là-dessus, par rapport à l’utilisation des NDA, donc que ceux-ci soient explicités et mis à disposition.

Ensuite, la notion c’est que pendant la première année, il faut qu’il y ait en fait un registre de tous les sous-traitants, par catégorie, et ce qui est dépensé. Et puis la deuxième année, donc le seuil est à 250 000 dollars, il est à 500 000 dollars pour la première année.

Donc par rapport à la révision ATRT4, la question est de savoir s’il faut davantage de détails ou pas. Donc les 500 000 dollars, ce n’est pas par contrat, c’est par catégorie.

Donc en grande partie, le travail est fait par le système qui existe, le système financier, mais c’est simplement l’étape suivante en matière de transparence, donc de rendre ces informations publiques.

---

Ensuite... Non, attendez, on retourne en arrière, c’est terminé, voilà mes explications.

Moi j’ai trouvé que c’était fascinant, j’espère que c’est le cas pour vous aussi. Thomas. C’est encore moi ?

THOMAS RICKERT:

Je vais passer à la dernière diapositive et ensuite on fera les questions réponses avec Tijani. Alors là, c’est un peu le suivi par rapport à ce que j’avais commencé à vous expliquer au début de la séance.

Ce que vous voyez sur cette diapositive, c’est donc le processus d’approbation, enfin le processus à venir. Donc nous en sommes à la phase où nous avons soumis notre rapport définitif aux organisations membres qui, elles, vont je l’espère approuver notre rapport, et ensuite tout sera envoyé au conseil d’administration.

Il est important de noter que le conseil d’administration... Alors, il va le confirmer, mais le conseil d’administration ne va pas simplement approuver notre rapport, mais il va également demander au personnel de faire une évaluation sur la faisabilité du rapport. C’est comme ça que cela s’appelle. En fait c’est une évaluation, une analyse, de ce qui sera nécessaire en termes de ressources pour mettre en œuvre les recommandations que

---

nous avons identifiées. Et donc ce rapport sur la mise en œuvre, ce plan de mise en œuvre devrait être publié pour commentaire public de manière à ce que la communauté puisse donner son point de vue.

Donc pour toutes les personnes qui sont dans la salle, je pense que vous avez votre sujet préféré en matière de responsabilité. Pour certains c’est la transparence, pour certains c’est la juridiction. Et donc il faudra prendre des décisions et ce sera difficile.

Soyons honnêtes, si vous souhaitez mettre en œuvre tout ce que nous avons recommandé dans une période très courte, et bien ce serait impossible pour l’organisation en termes de budget, de ressources humaines et de ressources communautaires. Donc il faut être très clair, le processus va prendre quelques années.

Donc l’ICANN va sans doute définir un budget annuel qui sera alloué à ce processus, et ensuite les choses seront petit à petit lancées. Mais la communauté pourra nous dire comment est-ce que le lancement doit être effectué.

Donc si cela vous intéresse, et bien surveillez un petit peu ce qu’il se passe parce que bientôt donc le plan d’application sera publié.

---

Donc ensuite, une fois que le conseil aura mieux compris ce qu’il faut faire pour mettre en œuvre tout ceci, nous espérons que le conseil approuvera le rapport final. Et comme vous le voyez à droite, il y a deux options. Soit le conseil est content par rapport à ce qu’il se passe, et nous sommes en vert, il est approuvé. Ou alors, il y a des problèmes en matière d’intérêts publics, et donc ce processus sera lancé, le processus dont j’ai parlé tout à l’heure.

Alors la bonne nouvelle, c’est que selon ce que nous savons, il n’y a pas de préoccupation par rapport à l’intérêt public au niveau international. On est déjà passé par cette étape. Et donc il ne semblerait pas que nous allons avoir un rejet des organisations membres. Je crois que les processus des organisations membres sont différents, parce que chacune a sa propre manière de fonctionner.

Alors bien sûr qu’il y aura des discussions que je ne connais pas encore et auxquelles je n’ai pas participé à l’intérieur de ces organisations, mais à priori nous n’avons pas d’indication comme quoi il devrait y avoir des problèmes.

Nous avons déjà eu une période de commentaire public sur tous les rapports des sous-équipes, ce qui nous a permis d’avoir ce rapport final. Nous avons parlé des incohérences, nous avons inclus tout ce que nous pouvions inclure pour refléter le résultat

---

de ces périodes de commentaires publics. Donc nous pensons que nous sommes vraiment, que nous avons fait un bon travail, que le processus d’approbation devrait être efficace et se passer sans problème.

Alors ceci étant, je termine ma présentation du processus. Et maintenant Tijani va gérer la partie questions réponses.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Thomas. Je vais maintenant vous donner la parole. Il y a deux micros. Et les gens commencent à se mettre derrière les micros. Je vois Siva, ici. Allez-y vous avez la parole.

SIVASUBRUMANIAN MUTHUSAMY: Je suis de l’Internet Society, je participe à ce processus depuis un certain temps.

Ce processus a procédé de manière uniforme, sans accro, beaucoup plus qu’en général ce type de chose se fait. Et donc félicitations à tous les participants qui ont fait énormément de travail et qui ont pu nous donner des recommandations très utiles.

Cependant, la responsabilité, c’est un processus continu. Et les choses ne peuvent pas se faire du jour au lendemain. Pour une organisation de cette taille, vous avez une entité internationale

---

qui est responsable de l’internet et qui coordonne les ressources du DNS, donc cet exercice doit être un exercice continu.

Alors, est-ce qu’on pourrait prendre en compte ce processus de responsabilité sur tout ce qui a été présenté dans le contexte de la transition IANA comme quelque chose qui est en fait reporté plutôt que terminé.

Donc en fait, il faudrait continuer dans ce sens, sans bien sûr que cela devienne trop cher, mais peut-être voir simplement une liste de diffusion pendant un certain temps, jusqu’à ce qu’on puisse avoir en piste de travail en face à face.

Est-ce qu’on pourrait en fait continuer le processus de travail là-dessus ? Je crois qu’il reste encore beaucoup de travail à faire. Merci.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. Je crois que Thomas a déjà répondu à cette question au début, mais si quelqu’un souhaite donner une autre réponse.

JORDAN CARTER:

Le processus d’amélioration continu qui fait face à ce processus au propos de la transparence et de la redevabilité est lié au travail que l’on a fait. Donc il s’agit de responsabilité. Et il n’y aura pas beaucoup de révisions à faire avant la mise en œuvre.

---

Je pense qu’on était en train de parler d’une autre révision qui commencera en 2023. Il y a des réformes qui vont prendre place pendant deux ans.

La conversation va continuer, et c’est quelque chose que les AC et les SO vont devoir considérer avec l’organisation.

STEVE DELBIANCO:

Steve Del Bianco, avec la BC. On a demandé au conseil d’administration auparavant, quand il s’agissait des préoccupations vis-à-vis de l’intérêt public, est-ce qu’on a demandé à ORG s’il y avait de la visibilité dans une évaluation des préoccupations, est-ce que le conseil, est-ce que ORG a vérifié avec le conseil quand il s’agissait des mises en application et des préoccupations les entourant ?

THOMAS RICKERT:

Sam, de ICANN juridique est là. Moi, en tant que coprésident, je peux vous dire qu’on n’a pas demandé une réponse de ce côté-là, mais l’ORG a demandé des commentaires publics et on se dit que si le conseil avait des préoccupations il aurait appris cela à travers les soumissions qui avaient été faites par ORG.

---

SAMANTHA EISNER:

Lorsque les commentaires ont été faits à propos de la piste de travail numéro 2, je pense qu’il y avait des questions de visibilité vraiment de haut niveau. C’était des questions difficiles qui avaient été soulevées.

ORG n’a pas fait une évaluation de visibilité importante vis-à-vis de la mise en œuvre de recommandation et de leur impact. Donc nous voyons que maintenant cela va rentrer dans l’autre cycle.

Mais par rapport aux révisions que nous avons faites, nous n’attendons pas à ce qu’il y ait des problèmes de visibilités. Je pense qu’on avait compris que c’était une obligation.

Si on pensait que quelque chose n’était pas visible, on aurait soulevé ces points importants. Donc vous comprenez que les choses ont été difficiles, mais on peut travailler ensemble en tant que communauté pour mettre la priorité dans tel ou tel domaine.

Mais on ne peut pas dire que : non, on ne nous a pas dit, on n’a pas insisté là-dessus, ou les choses ne pouvaient pas être faites.

TIJANI BEN JEMAA:

Sébastien ?

---

SEBASTEIN BACHOLLET: Merci beaucoup. Comme nous avons dans la salle les meilleurs interprètes de la communauté, je vais profiter de leurs compétences pour parler en français.

D’abord remercier tous ceux qui ont travaillé sur le workstream 2. Mais tous ceux qui ont suivi les travaux, il y a encore un peu de travail pour que tout soit finalisé et accepté par les organisations internes de l’ICANN puis par le board.

D’autre par dire que comme étant un des rapporteurs, je suis bien évidemment prêt à aider pour la suite des travaux.

Ma question est la suivante. Quand on regarde le schéma qui est proposé là sur le tableau, les seuls qui peuvent rejeter des éléments liés à la mise en œuvre c’est le board.

Or, l’expérience prouve dans cette organisation qu’il y a de temps en temps des propositions de mise en œuvre qui ne sont pas totalement alignées avec ce que la communauté avait en tête. Je ne vous ferai pas une liste d’exemple ici, mais si quelqu’un veut, j’en ai quelques-uns.

Et donc j’aimerais savoir quel est le processus qui nous permettra à nous, communauté, de dire halte-là, la façon dont la proposition de mise en œuvre est faite ici n’est pas alignée avec le travail que nous avons fait, les propositions que nous avons faites.

---

Merci beaucoup et merci aux interprètes.

[TIJANI BEN JEMAA]: Merci Sébastien. Je pense que les chartring organisations [langue anglaise] le rapport final que les [inaudible] de la mise en oeuvre; donc c’est là l’occasion de rejeter ou de faire des remarques concernant ces guidances.

S’il y a une autre recommandation.

JORDAN CARTER: [langue anglaise] Pardon, je pense que le groupe a été assez clair sur les recommandations pour les personnes puissent se rendre compte, que les choses soient très claires.

Je suis convaincu que le groupe de travail a vérifié toutes les recommandations. Je pense que la communauté habilitée et le groupe est là pour répondre aux questions si besoin est.

TIJANI BEN JEMAA: Y a-t-il des questions dans Adobe Connect à distance ? Non ? Est-ce qu’il y a d’autres personnes qui ont des questions dans la salle ?

Si je comprends bien il n’y a pas de questions supplémentaires ?

---

Donc tout est bien compris, tout le monde est content, avec tout. Très bien.

Thomas Rickert ?

THOMAS RICKERT :

Alors, quelques phrases. IRP IOT, qui ont été inclus dans la piste de travail numéro 2, c’est un reste si vous voulez de la piste de travail numéro 1. Donc le travail sur la mise en œuvre du processus de révision indépendante est indépendant du travail de la piste de travail numéro 2.

Donc si vous voyez David, qui était en charge de ce groupe, vous pourrez lui demander parce qu’ils continuent leur travail, parce que le budget de la piste de travail numéro 1 n’a rien à voir avec ce que nous faisons maintenant.

Donc c’est important de savoir cela.

Et donc on va passer à la prochaine et dernière diapositive.

BERNARD TURCOTTE:

Oui, en tant que partie de l’IOT, je dois vous dire que nous avons publié une consultation publique qui est un élément critique. Ce n’est pas un document très long, comme David l’a dit dans d’autres forums. Il s’agit de 3 pages qui vous donnent un peu une idée de ce qu’il se passe. La période des commentaires va se

---

terminer le 10 aout et on apprécierait vraiment... Nous savons que c’est difficile parce que dans l’hémisphère nord c’est l’été, mais tout de même c’est un sujet important. Nous avons condensé les choses le plus possible et nous aimerions avoir vos avis. Merci.

THOMAS RICKERT:

Bon, ça va David ? Vous voulez participer ? Non ? C’est bon ? Donc je regarde mes coprésidents. Il n’y a rien à dire, donc on peut ajourner plus tôt.

Et puis je pense que ça va être la dernière présentation publique du CCWG. Donc je voudrais remercier le personnel excellent qui nous a aidés, qui nous a appuyés. Merci de votre soutien à tous.

Les sous-groupes, les leaders des sous-groupes et la piste de travail numéro 2 qui ont fait un très bon travail et qui nous ont beaucoup aidés avec leur travail.

Mes collègues coprésidents, Tijani et Jordan qui ont des collègues excellents. Et j’ai appris beaucoup d’eux.

Certains d’entre vous vont peut-être se souvenir de Mathieu [inaudible], vous vous rappelez de lui ? Alors on va le remercier aussi. Et puis il y a Léon aussi. Léon est au conseil. Il prend toujours la sortie facile.

---

Et surtout à la communauté en général pour nous fournir toutes ces informations qui nous ont aidées à ajuster nos recommandations pour qu’elles soient les meilleures possible, et aussi pour que l’on puisse s’assurer qu’il n’y ait pas une mauvaise connexion entre les souhaits de la communauté et notre groupe, pour qu’on ne travaille pas en silo.

En parlant de silo, nous pensons que le CCWG est vraiment le pilier et cela nous permet de voir que l’ICANN après la transition n’est pas la même. Les groupes ont travaillé avec d’autres parties de la communauté, et ainsi les silos sont tombés. Les gens qui s’écrivaient des lettres négatives auparavant ne le font plus, ça nous a aidés à grandir en tant que communauté.

Et puis s’il y a un de mes souhaits, c’est de maintenir cet esprit de collaboration. Cela rend notre organisation bien meilleure.

Merci à tous.

JORDAN CARTER: Nous voulons remercier aussi la personne qui reste, la personne qui est originale, le coprésident originaire.

THOMAS RICKERT: Merci à tous, et au revoir et merci de votre participation.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**